

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

OCC staining solution

EU3293

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 11-juil.-2022

Date de révision :
05-mars-2024

Numéro de révision: 0.5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OCC staining solution
UFI: T5T0-E0SA-E00X-NDKP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif analytique
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutstrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France: (33) 1 4005 4848
	Belgique: Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245
	Luxembourg: par+ 352 8002 5500
	Suisse: (41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2. (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangersCette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Alcools en C9-11, éthoxylés 68439-46-3	polymer	2 - 5	Ac tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318)	-	-	-	Exempt

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Alcools en C9-11, éthoxylés 68439-46-3	> 300 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de symptômes. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. NE PAS faire vomir.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout. Ne pas respirer les vapeurs.
--	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éliminer les sources d'ignition. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Remarques générales en matière d'hygiène Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Conserver à des températures comprises entre 15 °C et 25 °C. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Alcool méthylique 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm TWA: 266 mg/m ³ STEL: 333 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³	Skin TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m ³ Peak: 200 ppm Peak: 260 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Alcool méthylique 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin TWA: 133 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Alcool méthylique 67-56-1	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	Skin STEL: 400 ppm STEL: 520 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Alcool méthylique 67-56-1	LLV: 200 ppm; 250 mg/m ³ STV 250 ppm; 350/m ³				GVI: 200 ppm GVI: 260 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166).
Vêtements à manches longues.
Gants de protection
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Orange, Rouge clair
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion
Point/intervalle d'ébullition
Limite supérieure d'inflammabilité:
Limite supérieure d'explosivité
Limite inférieure d'inflammabilité
Limite inférieure d'explosivité
Point d'éclair
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH
Viscosité cinématique
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage : n-octanol/eau
Pression de vapeur
Densité relative
Densité de vapeur
Caractéristiques des particules
Densité

Valeurs

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
6.5 - 6.9
Aucune donnée disponible
soluble
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Sans objet
1.003 (25°C)

9.2. Autres informations

Viscosité

Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	
Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Alcools en C9-11, éthoxylés	> 300 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Alcools en C9-11, éthoxylés	EC50 > 1 - <= 10 mg/l	LC50 > 1 - <= 10 mg/l	EC50 > 100 mg/l (Bacteria)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE agents de surface non ioniques < 5%
Agents conservateurs (DMDM Hydantoin)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 2016/918 (ATP 8 CLP)
Reg. 648/2004/CE (Detergents)
Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende des abréviations et des acronymes

Acute tox : Acute toxicity

Eye Dam. : Eye Damage

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 11-juil.-2022

Date de révision : 05-mars-2024

Numéro de révision: 0.5

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 12.2

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité